

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Saules

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 18 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

URBICAND

Soberco
environnement

C'G'BG

Plan au 1:3 500

ZONAGE

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Ub : Zone urbaine comprenant les secteurs à dominante pavillonnaire

Uh : Zone urbaine comprenant les hameaux

Uj : Secteur urbain de jardin

1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée
aux secteurs à vocation résidentielle et mixte

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans
agricole et paysager

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible
des milieux naturels

Ne : Secteur dédié aux équipements publics

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques
des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

Haies à protéger et/ou à valoriser

Pelouse sèche protégée

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTEXTE

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Numéro d'ER	Motif	Surface en m²
50	Création d'une aire de stationnement	246
51	Installation de réseaux humides	3980
52	Installation de réseaux humides	1116
53	Création d'un bassin de rétention non artificialisé	2570

0100200300400500 m

N

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND